

École de criminologie
Université de Montréal

Hiver 2023

Plan de cours

CRI 2990 L - Enjeux éthiques en criminologie

du 09 mars 2023 au 20 avril 2023

Le jeudi de 8h30 à 11h30

Geneviève Lefebvre

genevieve.lefebvre.11@umontreal.ca

Sur rendez-vous, au téléphone ou par vidéo-conférence

Descripteur du cours

Développer la réflexion éthique en criminologie. Définir des interventions impartiales, intègres et diligentes. Se familiariser avec des modes de résolution de conflits et de dilemmes éthiques.

Objectifs du cours

De manière générale, le cours vise l'objectif intégrateur suivant :

appliquer des principes éthiques à des situations concrètes de la pratique criminologique.

Objectifs généraux

Ce cours s'inscrit en continuité avec le cours PHI 2990. Il permet à l'étudiant.e de se familiariser avec les principes éthiques, le raisonnement éthique ainsi que des phases du processus de délibération éthique à travers des situations propres à la pratique criminologique. Ce cours cherche à développer une réflexion critique continue (une pratique professionnelle réflexive) en permettant à l'étudiant.e de mieux cerner les enjeux et les dilemmes éthiques susceptibles d'être rencontrés dans son parcours professionnel notamment les enjeux éthiques et déontologiques liés à l'intervention auprès des victimes d'actes criminels ainsi que ceux liés à l'intervention en contexte d'autorité.

Il est prévu, en lien avec les enjeux abordés au cours d'une séance, d'inviter des professionnels qui viendront sensibiliser l'étudiant.e aux enjeux éthiques rencontrés dans leur pratique.

Objectifs spécifiques

Ce cours permettra à l'étudiant.e d'atteindre les objectifs spécifiques suivants :

- Se familiariser avec les principes et paradigmes éthiques présents dans différents secteurs de pratiques criminologiques, dont les principes d'intégrité, de diligence, de dignité et d'impartialité;
- Comprendre les règles et obligations déontologiques du criminologue dont les concepts de consentement éclairé, de conflits d'intérêts, de secret professionnel et de la protection de renseignements de nature confidentielle;
- Être en mesure de réfléchir aux enjeux éthiques auxquels le criminologue est susceptible d'être confronté dans sa pratique professionnelle;
- Articuler une pensée réflexive, autonome et critique pour prendre des décisions en appliquant un processus d'analyse de dilemme éthique en faisant preuve d'ouverture d'esprit et de créativité.

Approches pédagogiques

Le cours est construit autour de réflexions et d'études de cas mises de l'avant lors de séances magistrales. Les discussions autour de dilemmes éthiques permettront à l'étudiant.e de réfléchir et d'exprimer son opinion sur les enjeux éthiques en lien avec la criminologie et de développer des compétences en raisonnement éthique. Il est entendu que l'étudiant.e se préparera au cours en lisant les textes et en visionnant les vidéos associés à chacune des séances.

Modalités d'évaluation des apprentissages

Outils d'évaluation

À l'intérieur du cours, l'étudiant.e devra répondre à une question de réflexion en lien avec les sujets abordés lors de la séance. L'étudiant.e se verra accordé 15 minutes pendant le cours pour rédiger son texte. Une fois les 15 minutes écoulées, certains.es étudiants.es seront amenés.es à partager leur réflexion avec le groupe. Deux points seront donnés pour chacune des réflexions soumises pour un total de 10 points. La réflexion hebdomadaire doit être déposée sur Studium au plus tard à minuit la journée du cours.

Le travail de réflexion éthique portera sur l'analyse approfondie d'un dilemme éthique ou moral en choisissant parmi deux études de cas disponibles sur Studium. La grille de délibération éthique (Boisvert et coll., 2003) devra être utilisée et téléversée une fois remplie sur Studium à la date prévue.

L'examen final est constitué de questions à court développement et de questions à choix multiples. L'examen portera sur les contenus des cours ainsi que sur les lectures obligatoires.

Outils d'évaluation	Pondération	Échéance
1. Réflexion hebdomadaire pendant les cours	10 %	À remettre au plus tard à minuit le jour du cours
2. Travail de réflexion éthique	45 %	14 avril 2023 – 16h30
3. Examen final	45 %	20 avril 2023

Présentation des travaux

Voir détails sur Studium.

Barème de notation

Choisir une des grilles suivantes :

a) Grille de conversion des pourcentages

Grille de conversion des pourcentages			
Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3	A+	Excellent	90
4	A		85
3,7	A-		80
3,3	B+	Très bon	77
3	B		73
2,7	B-		70
2,3	C+	Bon	65
2	C		60
1,7	C-		57
1,3	D+	Passable	54
1	D		50
0	E	Échec	-de 50

Déroulement du cours

Dates	Éléments de contenu	Lectures obligatoires	Évaluations Réflexion à remettre à la fin du cours
Date : 1 ^{er} cours 9 mars 2023	<p>Présentation du cours et introduction aux principes associés à la prise de décision éthique du criminologue dans les différents secteurs d'activités, dont les principes propres à l'exercice de l'intégrité, de l'objectivité; de la disponibilité, de la diligence, de la responsabilité, de l'indépendance, du désintéressement et du secret professionnel en criminologie;</p> <p>La notion de conflits et de dilemmes éthiques et la résolution de ces conflits et dilemmes éthiques.</p>	<p>Lecture du plan de cours CRI 2990;</p> <p>Boisvert, Y. Jutras, M. Legault, G., Marchildon, A. (2003). <i>Petit manuel d'éthique appliquée à la gestion publique</i>, Montréal. Lire le chapitre 5;</p> <p>Richard, Stéphane. (2008). <i>La délibération éthique chez les travailleuses et travailleurs sociaux en contexte d'intervention difficile. Quand le recours au « gros bon sens » et au raisonnement normatif est insuffisant pour interpréter la règle ou remettre en question la décision envisagée et l'action qui en découle.</i></p>	<p>Journal de bord :</p> <p>En quoi INTÉGRITÉ et LOYAUTÉ vont de pair ?</p> <p>Comment ces notions sauront-elles me guider dans ma pratique professionnelle ?</p>
Date : 2 ^e cours 16 mars 2023	<p>La reconnaissance législative des professions; mandat et mécanismes de protection du public de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec (OPCQ);</p> <p>Les caractéristiques de l'exercice de la profession de criminologue, son cadre légal et réglementaire;</p> <p>Les méthodes d'analyse de cas; regard sur les grilles d'analyse comme outil d'aide à la décision éthique.</p>	<p><i>Référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession de criminologue du Québec. Lire le chapitre 2;</i></p> <p><i>Code de déontologie des membres de l'OPCQ.</i></p>	<p>Journal de bord :</p> <p>En quoi l'éthique et la déontologie seront-elles déterminantes dans ma pratique professionnelle ?</p>
Date : 3 ^e cours 23 mars 2023	<p>Le travail du criminologue et ses devoirs et obligations envers le client et la profession;</p> <p>Présentation des concepts de conflit d'intérêts, de consentement éclairé, du secret professionnel et de la protection de renseignements de nature confidentielle;</p> <p>Notions d'actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession (médias sociaux);</p>	<p><i>Référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession de criminologue du Québec. Lire le chapitre 3;</i></p> <p><i>Pour une meilleure prévention de la violence : la levée du secret professionnel en situation de danger.</i> Me Édith Lorquet (juin 2021)</p>	<p>Journal de bord :</p> <p>Comment j'utilise les médias sociaux lorsque je veux exprimer mon opinion ?</p> <p>Est-ce que mes propos mis sur les médias sociaux pourraient être perçus comme dérogatoires ?</p>

		Ergothérapie express. (2004). <i>La transmission de l'information confidentielle par l'ergothérapeute.</i>	à l'honneur et la dignité de la profession ? Citez un exemple.
Date : 4 ^e cours 30 mars 2023	Les enjeux éthiques liés à l'exercice de la profession dont l'intervention en contexte d'autorité et à l'aide contrainte; La qualité de la relation professionnelle et réflexion sur les inconduites sexuelles et les relations inappropriées; Notions d'actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession.	Visionner les capsules sur l'inconduite sexuelle sur le site de l'Ordre des sexologues du Québec au : https://inconduites.opsq.org/ (3 capsules à visionner (comprendre, reconnaître, signaler) + lire sur les professionnel.les ; Lecture complémentaire : <i>Les obligations professionnelles à l'ère du numérique.</i> Denis Houde (Septembre 2019).	Journal de bord : Identifiez une situation professionnelle présentant un dilemme moral ou éthique. Expliquer votre raisonnement en complétant les 3 premières étapes de la phase 1 du processus de délibération éthique.
Date : 5 ^e cours 6 avril 2023 Cours donné exceptionnellement en mode virtuel. Le cours sera enregistré et disponible sur Studium pour ceux qui ne peuvent y assister.	Sensibilisation aux bases culturelles autochtones et aux particularités de l'intervention en criminologie plus spécifiquement au Service correctionnel Canada (SCC) Invité : Mme Cindy Wylde , doctorante, conseillère politique pour l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador, chargée de cours à l'UQAT et consultante indépendante enjeux autochtones, elle a exercé pendant plus de 20 ans au SCC. Présentation des rôles et responsabilités des acteurs clés qui sanctionnent le non-respect du code de déontologie, dont le bureau du syndic et le Conseil de discipline; nature et types d'infractions déontologiques.	Extrait du rapport synthèse de la Commission Viens (2019). Lire de la page 57 à 70 (chapitre sur les Services correctionnels).	Journal de bord : En quoi CURIOSITÉ et RIGUEUR vont de pair ? Comment ces notions sauront vous guider dans votre pratique professionnelle ?
Date : 6 ^e cours 13 avril 2023 – pas de cours – temps pour terminer le travail de session	Congé férié Remise du travail de session le vendredi 14 avril 2023 à 16h30		
Date : 7 ^e cours 20 avril 2023	Examen final	Examen	

Attention ! Exceptionnellement, des modifications au plan de cours pourraient être apportées en cours de trimestre. Veuillez vous référer à l'article 4.8 du *Règlement des études de premier cycle* et à l'article 28 du *Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales*.

Lectures obligatoires* et références bibliographiques

- Boisvert, Y. Jutras, M. Legault, G. et Marchildon, A. (2003). *Petit manuel d'éthique appliquée à la gestion publique*, Montréal, Édition Liber, 139 p.*
- Bouthillier, M-E, Roigt, D., Faucher, C. et Savignac, P. (2015). *Chapitre 21- Méthodes d'analyse de cas : les grilles d'analyse*. Dans *Éthique clinique. Un guide pour aborder la pratique*. Édition du CHU Sainte-Justine.
- Girard, D. (2007). Culture organisationnelle, contexte d'affaires et prise de décision éthique. *Gestion*, 32(1), 101-111.
- Giroux, T. M. (2020). *À la rencontre de la relation d'aide difficile*, Les Presses de l'Université Laval, 139 p.
- Harcourt, B. (2011). Surveiller et punir à l'âge actuariel: Généalogie et critique (Partie II). *Déviance et Société*, 35(2), 163-194. <https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2011-2-page-163.htm>
- Houde, D. (septembre 2019). *Les obligations professionnelles à l'ère du numérique*. Ordre des psychologues du Québec. <https://www.ordrepsy.qc.ca/-/les-obligations-professionnelles-a-l-ere-du-numerique>.
- Legault, Georges, A. (1999) *Professionalisme et délibération éthique : manuel d'aide à la décision responsable*. Québec, Les Presses de l'université du Québec, 312 p.
- Lorquet, É. (juin 2021). *Pour une meilleure prévention de la violence : la levée du secret professionnel en situation de danger*. Ordre des psychologues du Québec. <https://www.ordrepsy.qc.ca/-/pour-une-meilleure-pr%C3%A9vention-de-la-violence-la-lev%C3%A9e-du-secret-professionnel-en-situation-de-danger#:~:text=%C2%AB%20Le%20professionnel%20doit%20respecter%20le,autorise%20par%20une%20disposition%20expresse>.
- Ordre professionnel des criminologues du Québec. (2015). *Code de déontologie des membres de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec*. https://ordrecrim.ca/membres/profession/code-deontologie/*
- Office des professions du Québec. (2013). *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines; guide explicatif*. https://www.opq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Systeme_professionnel/Guide_explicatif_decembre_2013.pdf
- Ordre professionnel des criminologues du Québec. (2015). *Lettres patentes de l'OPCQ*. <https://ordrecrim.ca/membres/profession/lettres-patentes/#:~:text=Les%20criminologues%20peuvent%20pratiquer%20leur,%C3%A9t%C3%A9%20octroy%C3%A9es%20%C3%A0%20l'OPCQ>
- Ordre professionnel des criminologues du Québec. (2017). *Le référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession de criminologue au Québec*. https://ordrecrim.ca/wp-content/uploads/2018/06/REFERENTIEL_DE_COMPETENCES-VERSION_OFFICIELLE_2017.pdf*
- Ordre professionnel des criminologues du Québec. (2019). *L'exercice de la psychothérapie et des interventions qui s'y apparentent – vignette clinique*. https://ordrecrim.ca/wp-content/uploads/2019/12/OPCQ-vignette_clinique.pdf

Ordre des ergothérapeutes du Québec. (2004, mai). La transmission de l'information confidentielle par l'ergothérapeute. *Ergothérapie express, le bulletin de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec*. <https://www.oeg.org/publications/occupation-ergotherapeute/articles-sur-la-pratique-professionnelle/72-la-transmission-de-linformation-confidentielle-par-lergotherapeute.html>*

Pelletier.D, Beaulieu.B. (2009). Éthique et gouvernance : un regard criminologique. *La Revue des Sciences de Gestion*, 115-126. <https://www.cairn.info/revue-des-sciences-de-gestion-2009-5-page-115.htm>

Publications Québec. (mise à jour juin 2020). *Code des professions*. Légis Québec source officielle. <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/C-26>

Richard, S. (2007). *L'éthique et les travailleurs sociaux: éléments de réflexion et guide de délibération*. Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux du Québec. https://www1.otstcfq.org/wp-content/uploads/2018/01/lethique_et_les_travailleurs_sociaux_elements_de_reflexion_et_guide_de_deliberation.pdf

Richard, S. (2008). *La délibération éthique chez les travailleuses et travailleurs sociaux en contexte d'intervention difficile : quand le recours au « gros bon sens » et au raisonnement normatif est insuffisant pour interpréter la règle ou remettre en question la décision envisagée et l'action qui en découle*. *Reflets*, 14 (1), 200–217.*

Viens, J. (2019). *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès. Rapport synthèse*. Gouvernement du Québec. https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport/Rapport_Synthese.pdf*

Renseignements utiles

Site web de l'École de criminologie : www.crim.umontreal.ca

Nous vous invitons à consulter le guide étudiant de votre programme : <https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

Captation visuelle ou sonore des cours

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps,

Règlement des études de premier cycle

Nous vous invitons aussi à consulter le règlement pédagogique : <https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619>

Révision de l'évaluation (article 9.5)

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole_et_formulaire_de_demande_de_r%C3%A9vision_de_notes_%C3%80_ENVOYER.pdf

Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)

Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours.

Justification d'une absence (article 9.9)

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :
https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis_absence_examen_form.pdf

Plagiat et fraude (article 9.10)

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.
